



Ottawa, le 17 août 2007

MÉMORANDUM D10-14-49

En résumé

CLASSEMENT DES PÉRISSOIRES DE COURSE SOUS LE NUMÉRO TARIFAIRE 8903.99.10

Le présent mémorandum explique la politique de l'Agence des services frontaliers du Canada à l'égard du classement tarifaire des périssoires de course sous le numéro tarifaire 8903.99.10 du *Tarif des douanes*.



Imprimé au Canada



Ottawa, le 17 août 2007

MÉMORANDUM D10-14-49

CLASSEMENT DES PÉRISOIRES DE COURSE SOUS LE NUMÉRO TARIFAIRE 8903.99.10

Le présent mémorandum explique la politique de l'Agence des services frontaliers du Canada à l'égard du classement tarifaire des périssoires de course sous le numéro tarifaire 8903.99.10 du *Tarif des douanes*.

Législation

Tarif des douanes

89.03	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës.
	- Autres
8903.99	- Autres
8903.99.10	---Périssoires de course

LIGNES DIRECTRICES ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Définition et caractéristiques

1. Une périssoire de course est un bateau à rames extrêmement étroit et souvent disproportionnellement long conçu pour effleurer la surface de l'eau dans des couloirs balisés. Le terme « périssoire » fait référence au fait que la coque du bateau n'a qu'environ 3,18 mm (1/8 po) à 6,36 mm (1/4 po) d'épaisseur de façon à avoir un poids aussi léger que possible.
2. La plupart des périssoires sont faites de matériaux composites comme de la fibre de carbone, de la fibre de verre ou du Kevlar. Quelques fabricants construisent cependant encore des bateaux en bois.
3. Les périssoires se caractérisent par leur « rigidité » (un manque de flexion), ce qui signifie que le rameur ne gaspille pas la moindre force à déformer le bateau.
4. Toutes les périssoires ont un aileron ou une petite dérive le long de la section arrière de la coque.
5. Chaque aviron est maintenu dans un émerillon en forme de U (une dame de nage) monté sur un axe en métal à l'extrémité d'un portant. Le portant est un assemblage de tubes solidement boulonné au corps de la périssoire.
6. Les périssoires de course sont conçues pour la nage en pointe ou en couple. Dans la nage en pointe, chaque rameur manie un seul aviron (d'environ 3,9 m (12,5 pi) de longueur), tandis que dans la nage en couple, un rameur

utilise deux avirons, ou avirons de couple (d'à peu près 3 m (9,5 pi) de longueur chacun). Tous les rameurs tournent le dos à la direction dans laquelle la périssoire se déplace et ils propulsent le bateau en effectuant une suite ordonnée de mouvements des jambes, du dos et des bras. Le rameur s'assoit sur un siège coulissant dont les roues glissent sur un rail appelé « coulisse ».

7. Les bateaux de pointe (dans lesquels chaque rameur a un seul aviron) sont des périssoires à bord desquelles il y a deux à huit rameurs et souvent un barreur, qui dirige la périssoire et encourage les rameurs.

8. Les bateaux de couple (dans lesquels chaque rameur a deux avirons) sont des périssoires à bord desquelles il y a un à huit rameurs.

Terminologie

9. Les termes suivants sont couramment utilisés à l'égard des périssoires de course :

La **pelle** est la large section plate de l'aviron à la tête du manche, qu'on appelle aussi la cuiller. On utilise souvent ce terme quand on fait référence à tout l'aviron.

L'aviron de couple (ou aviron creux) désigne l'un des avirons utilisés dans une périssoire de couple.

Le **cale-pieds** est un support ajustable sur lequel les pieds du rameur sont immobilisés dans des sortes de chaussures ou de sabots.

Le **siège** du rameur est monté sur un cadre qui permet au banc de glisser pendant la nage. Le terme « siège » désigne aussi l'emplacement du rameur à bord du bateau. La convention veut qu'on numérote les sièges à partir de la proue.

Le **portant** (ou *outrigger*), le dispositif qui relie la dame de nage à la périssoire, est boulonné au corps de cette dernière. À bord des bateaux de pointe, les portants alternent généralement d'un côté à l'autre sur des sièges adjacents, mais il n'est pas rare de voir deux portants adjacents sur le même côté.

Le **collier** (ou bourrelet) est un raccord en plastique ou en métal serré contre l'aviron pour empêcher ce dernier de glisser à travers la dame de nage.

La **coulisse** est le rail sur lequel le siège se déplace.

Le **plat-bord** ou bordage est la section supérieure sur les flancs d'une périssoire le long des côtés de la section où s'assoient les rameurs. Les portants sont boulonnés au plat-bord.

La **quille** est la liaison qui s'étend tout le long du bateau au fond de la coque. Comme certaines péroissoires ne sont pas munies de cette liaison, le terme désigne souvent l'axe longitudinal de la péroissoire.

Le **gouvernail** est le dispositif de direction situé à la poupe. Il est relié à des câbles (des drosses) que le barreur peut utiliser pour diriger la péroissoire.

L'**aileron** est une petite dérive située le long de la section arrière de la coque. Il aide à stabiliser la péroissoire en maintenant un cap vrai pendant la nage. Il ne faudrait pas confondre l'aileron avec le gouvernail.

Le **réglage** est l'ajustement et la modification d'accessoires (de portants, de cale-pieds, d'un aviron, etc.) à bord de la péroissoire et sur cette dernière. On peut, par exemple, ajuster le réglage de la hauteur d'un portant, les emplacements des cale-pieds, les emplacements et les hauteurs des dames de nage, l'emplacement du collier (ou du bourrelet) sur un aviron et l'angle d'attaque de la pelle d'un aviron.

Les **tréteaux** (ou chevalets) sont des structures pliantes/portatives munies de sangles sur lesquelles on peut temporairement placer des péroissoires.

Politique de classement tarifaire

10. Seulement les bateaux qui satisfont aux définitions et qui possèdent les caractéristiques susmentionnées peuvent être classés sous le numéro tarifaire 8903.99.10 à titre de péroissoires de course.

11. Tous les autres bateaux ne sont pas considérés comme étant des péroissoires de course aux fins du numéro tarifaire 8903.99.10. Cela comprend les bateaux à rames, les kayaks, les canots dragon et les canoës.

12. Pour de plus amples informations, communiquez avec :

Division de la politique tarifaire
 Direction des programmes commerciaux
 Direction générale de l'admissibilité
 Agence des services frontaliers du Canada
 150 rue Isabella
 Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : 613-954-6861

Télécopieur : 613-952-3971

RÉFÉRENCES

<p>BUREAU DE DIFFUSION –</p> <p>Division de la politique tarifaire Direction des programmes commerciaux Direction générale de l’admissibilité</p>	<p>DOSSIER DE L’ADMINISTRATION CENTRALE –</p> <p>SH 8903.99</p>
<p>RÉFÉRENCES LÉGALES –</p> <p><i>Tarif des douanes</i> Règles générales pour l’interprétation du Système harmonisé Notes explicatives du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises</p>	<p>AUTRES RÉFÉRENCES –</p> <p>s.o.</p>
<p>CECI ANNULE LES MÉMORANDUMS « D » –</p> <p>s.o.</p>	

Les services fournis par l’Agence des services frontaliers du Canada sont offerts dans les deux langues officielles.

